

**Délibération n° 2019-68 du 19 décembre 2019 modifiant la liste des experts
annexée à la délibération n° 42 du 22 mars 2007 fixant la liste des experts susceptibles
de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte
contre le dopage, prévu à l'article L. 232-2 du code du sport**

La délibération n° 42 du 22 mars 2007 a fixé la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L. 232-2 du code du sport. L'annexe à cette délibération requiert une mise à jour pour prendre en compte la cessation des fonctions de trois médecins et la nécessité corrélative de pourvoir à leur remplacement.

* *
*

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la convention internationale contre le dopage dans le sport (ensemble son annexe II) publiée par le décret n° 2007-503 du 2 avril 2007 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et L. 232-5 ;

Vu la délibération n° 42 du 22 mars 2007 fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L. 232-2 du code du sport ;

Décide :

Article 1^{er} : Dans l'annexe à la délibération n° 42 du 22 mars 2007 susvisée, les noms de Madame Sylvie BIDOT-MAURANT, Monsieur Richard BRION, Monsieur Philippe GINISTI, Monsieur Pierre JAGUENAUD, Monsieur Jacques MOMBET, Monsieur André MONROCHE, Monsieur Christian PASCARETTI, Monsieur Philippe PRÉTAGUT, Monsieur Jacques PRUVOST, Monsieur Jean-Pierre ROATTINO et Monsieur Bruno SESBOUÉ sont supprimés.

Article 2 : Dans la même annexe sont ajoutés les noms de Monsieur Thierry EYDOUX et Monsieur Guy LALANNE.

Article 3 : La présente délibération entrera en vigueur à compter de sa publication sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée le 19 décembre 2019 par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

Signé

**Annexe à la délibération n° 2019-68 du 19 décembre 2019
modifiant la liste des experts annexée à la délibération n° 42 du 22 mars 2007
fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de
l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L. 232-2 du code du sport**

LISTE CONSOLIDÉE DES MÉDECINS EXPERTS

- Monsieur AMORETTI Richard,
- Monsieur BOUVAT Eric,
- Monsieur CANTIN Thierry,
- Madame CATAJAR Nathalie,
- Monsieur CAVELIER Vincent,
- Madame CHALOPIN Catherine,
- Monsieur CHAORY Karl,
- Monsieur CHENUÉL Bruno,
- Monsieur CHEVALIER Laurent,
- Monsieur DEPIESSE Frédéric,
- Monsieur DOUTRELEAU Stéphane,
- Madame ELFEKI Sondés,
- Monsieur EYDOUX Thierry,
- Monsieur FREY Alain,
- Monsieur HERZOG Florent,
- Monsieur JOUSSELLIN Eric,
- Monsieur KREBS Bernard,
- Monsieur LALANNE Guy,
- Madame LAUER DEFOORT Nathalie,
- Monsieur LIENARD Jacques,
- Monsieur MAUDELONDE Thierry,
- Madame MAÎTRE Carole,
- Monsieur MELLONI Boris,
- Monsieur MOUDDEN Noamane,
- Madame MURATET Christiane,
- Monsieur NATHAN Patrick,
- Monsieur RUA Roger,
- Monsieur SCETBON Gilles,
- Monsieur VIGOUROUX Philippe.